

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique STRAGIER, Maire.

Etaient présents :

Véronique STRAGIER - Joaquim MARQUES – Jean-Luc GRANSON – David ALEXANDRE – Christian BARBIER – Vincent CONRAD - Caroline COUDRAIN – François LECLERE – Fabrice MUTTE – Joël PLISTAT (Présent jusqu'à 19 h 45) – Régine STOFFERIS

Absent excusé : /

Secrétaire de Séance : Mme Caroline COUDRAIN

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

OBJET : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2020

Les membres du Conseil municipal approuvent le compte administratif et le compte de gestion 2020, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Fonctionnement dépenses :	317 848,98 €
Fonctionnement recettes :	393 158,45 €
Excédent de fonctionnement :	75 309,47 €
Investissement dépenses :	17 060,89 €
Investissement recettes :	74 202,15 €
Excédent d'investissement	57 141,26 €

Excédent total : 132 450,73 €

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Le Conseil Municipal après avoir approuvé ce jour, le compte administratif 2020, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **75 309,47 €**

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de **+ 57 141,26 €**

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021,

Considérant que le budget de 2020 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 0 €,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2021 le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves (compte 1068)	0 €
Financement de la section d'investissement :	
Report en section de fonctionnement :	
(Ligne 002 en recettes)	75 309,47€

*_*_*_*_*_*

OBJET : Vote sur le taux d'imposition

L'assemblée après en avoir délibéré à l'unanimité sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Fixe les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit pour l'année 2021 :

Taux de la taxe sur le foncier bâti :	47,96 %
Taux de la taxe sur le foncier non-bâti :	29,92 %

*_*_*_*_*_*

OBJET : Vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2020 comme suit :

Fonctionnement dépenses :	407 647 €
Fonctionnement recettes :	407 647 €
Investissement dépenses :	112 187 €
Investissement recettes :	112 187 €

*_*_*_*_*_*

OBJET : Modification du temps de travail d'un emploi

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de modifier le temps de travail afférent à l'emploi d'adjoint technique territorial.

Considérant que la modification du temps de travail est inférieure à 10% et que celle-ci n'a pas de conséquence sur le régime de retraite.

Le Maire propose à l'assemblée,

- La modification du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet actuellement de 20 heures hebdomadaires, sera de 22 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2021.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6411.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

*_*_*_*_*

OBJET : Projet 1 million d'arbres.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération 2021/06 du 22 février 2021, le conseil municipal

- a donné son accord concernant le projet 1 million d'arbres en hauts de France qui a vocation à s'adresser aux collectivités ainsi qu'aux associations qui s'engagent à planter sur un terrain municipal, avec un financement de la région à hauteur de 90% des dépenses liées à l'achat des plants et des protections.
- a accepté le devis de la pépinière Carré pour un montant H.T. de 2805,11 € soit 3097,50 € TTC.
- a autorisé le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région.

Or en constituant le dossier de demande de subvention, Madame le Maire a constaté que celle-ci ne s'appliquait pas sur la somme totale mais sur les plants à hauteur de 10 € par plantation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- renonce dans ces conditions à la demande de subvention vu la complexité du dossier et le peu d'aide apportée.
- Décide la création derrière la mairie : d'un espace verger et l'aménagement de celui-ci sur plusieurs années.

*_*_*_*_*

Nom et Prénom	Signature	Nom et Prénom	Signature
STRAGIER Véronique		COUDRAIN Caroline	
MARQUES Joaquim		LECLERE François	
GRANSON Jean-Luc		MUTTE Fabrice	
ALEXANDRE David		PLISTAT Joël	
BARBIER Christian		STOFFERIS Régine	
CONRAD Vincent			

Séance levée à 20 H 30